

„ ses pertes, par la conquête de quelques
 „ Provinces du Royaume de France, on
 „ tiroit ces Troupes d'Italie, & qu'on le
 „ reduisoit à la necessité d'être sur la défen-
 „ sive. Qu'il aprenoit même avec chagrin,
 „ que les Commissaires nommés par l'Em-
 „ pereur dans le Milanez, pour regler les
 „ limites de Lomelline, font tous les jours
 „ de nouvelles chicanes à ce sujet, & rejet-
 „ tent la proposition qu'il a faite d'échan-
 „ ger Lomelline contre le Tortonnois,
 „ quoique celui-là soit un País abondant en
 „ grains & en fourages, & que celui-ci ne
 „ soit rempli que de montagnes.

*Echange
 que Son A.
 R. propose.*

Lors que Mr. le Duc de Savoye a fait
 la proposition de cet échange, il a cru que
 les Commissaires de Milan n'envisageroient
 que la nature du Territoire, & en ce cas-là,
 y trouvant beaucoup d'avantage, ils accep-
 teroient l'offre sans balancer un moment ;
 car Lomelline vaut incomparablement
 mieux que le Tortonnois, mais comme
 on n'ignore pas que Son A. R. n'est pas un
 Prince porté à donner beaucoup pour avoir
 peu de chose, on a épluché de près cette
 proposition, & on a reconnu que si l'on
 démembroit le Tortonnois du Duché de
 Milan, Mr. le Duc de Savoye, couperoit,
 quand il le voudroit, la communication du
 Milanez avec Final & Genes, ce qui lui seroit
 d'un préjudice infini, principalement pour
 ce qui regarde le commerce Maritime.
 C'est aussi sur ces considerations que cette
 affaire est accrochée jusques à ce qu'il y ait
 des ordres positifs de la part des Cours de
 Vienne & de Barcelonne. Les Députez
 de Son A. R. à Milan, tâchent d'insinuer